

## Conclusion

Ce rapport brosse un portrait général des premiers résultats qui se dégagent du volet « patrimonial » du projet de recherche intitulé : *Unions et désunions conjugales au Québec : regards croisés sur les pratiques et les représentations sociales et juridiques de la vie à deux*. Dans le cadre de cette enquête, plus de 3000 répondants vivant en couple ont été interrogés dans toutes les régions de la province. Les données analysées ici permettent de cerner, pour la première fois au Québec, certains arrangements financiers et juridiques des conjoints mariés ou en union libre dont : les modes de gestion de l'argent qu'ils privilégient, les dynamiques conjugales autour de l'épargne et des dettes, les types de contrats qu'ils signent, etc. Plus spécifiquement, il s'agissait de porter une attention particulière à la situation tout à fait singulière des couples en union libre au Québec.

En effet, le Québec est la province où la proportion de couples en union libre est la plus élevée au Canada. Or, c'est aussi la province qui accorde les droits les plus minimalistes aux conjoints de fait. Tout en étant assimilés aux couples mariés par les lois fédérales et provinciales à caractère social ou fiscal, les conjoints de fait ne se voient imposer aucune obligation ou droit de nature patrimoniale par le Code civil du Québec, les écartant ainsi du bénéfice de la protection de la loi accordée aux couples mariés en cas de rupture<sup>66</sup>. Dans ce contexte, nous avons cherché à savoir si les conjoints de fait comprennent ces distinctions. Prévoient-ils l'éventualité d'une rupture par la rédaction de contrats de vie commune ou par des arrangements financiers différents de ceux des couples mariés? Les distinctions que fait le Code civil entre les statuts des conjoints mariés ou non se reflètent-elles dans les comportements économiques et juridiques des principaux intéressés?

### LES PRATIQUES FINANCIÈRES ET CONTRACTUELLES DES COUPLES

Plusieurs constats émergent de cette première analyse. Dans l'ensemble, on observe qu'environ la moitié des couples, mariés ou non, mettent en commun leurs revenus, alors qu'un quart d'entre eux partagent les dépenses en tentant, par une gestion au prorata des revenus, d'équilibrer l'apport de chacun. Le dernier quart des répondants gère par un partage des dépenses moitié-moitié. La mise en commun des revenus est plus fréquente au sein des ménages déclarant un revenu annuel de moins de 40 000 \$ et dans les ménages où il existe d'importants écarts de revenus entre conjoints.

Au niveau des pratiques financières, les analyses ont révélé quelques différences entre les couples mariés et les couples en union libre. Comparativement aux couples mariés, les couples en union libre sont un peu moins enclins à mettre en commun leurs revenus (44 % contre 65 % pour les couples mariés), à collectiviser l'épargne (19 % contre 34 % pour les couples mariés) et à avoir des dettes communes en dehors d'une hypothèque (44 % contre 50 % pour les couples mariés).

À notre avis, ces différences entre les couples mariés et en union libre apparaissent cependant très modestes. Elles ne peuvent permettre de justifier les différences de traitements qui prévalent actuellement en droit de la famille au Québec. En effet, 7 couples en union libre sur 10 privilégient une mise en commun totale ou une gestion des dépenses au prorata des revenus afin d'équilibrer l'apport de chacun. De façon générale les couples mariés, tout comme les couples en union libre, ne constituent pas une catégorie homogène et une part non négligeable d'entre eux fonctionnent aussi de manière plus indépendante au sein de leur couple.

De plus, les modes de gestion évoluent dans le temps, notamment avec la durée de l'union, l'arrivée des enfants, l'achat d'une maison, les changements d'emplois et les variations dans les revenus, etc. La mise en commun des revenus se fait d'ailleurs un peu plus fréquente chez les couples en union libre ayant plus de trois années de vie commune (49 % contre 66 % chez les couples mariés ayant la même durée de vie commune) ou ayant un enfant issu de l'union (50 % contre 68 % chez les couples mariés)

Les conjoints de fait gèrent, très majoritairement, de manière solidaire. Or, au sein des couples en union libre ayant des enfants en commun (familles intactes et recomposées fécondes), des écarts de revenus importants (quand l'un contribue pour moins de 40 % au revenu familial) entre conjoints sont observés dans près de la moitié des ménages. Une grande proportion gère l'épargne séparément cependant. Les arrangements financiers des conjoints de fait ne permettent pas de penser qu'il s'agit de choix éclairés ni de faire l'hypothèse que les conjoints anticipent l'éventualité d'une rupture. Il en résulte que le coût de la vie familiale advenant une rupture a toute les chances de peser lourdement sur les épaules de la personne qui s'est investie dans l'éducation ou la prise en charge des personnes dépendantes dans la famille et ce, malgré l'esprit de solidarité qui traverse leurs arrangements quotidiens.

Toujours en regard des pratiques financières, l'analyse montre que les familles recomposées adoptent aussi une variété de modes de gestion. Celles ayant des enfants en commun fonctionnent pratiquement comme les familles intactes en regard des modes de gestion. Ainsi, contrairement à l'idée largement répandue, les résultats de l'enquête montrent que les familles recomposées gèrent

majoritairement par une mise en commun des revenus et par une gestion des dépenses au prorata des revenus plutôt que par une gestion totalement séparée. Toutefois, les coûts liés spécifiquement aux enfants (médicaments, vêtements et garde de ceux-ci) de l'un ou de l'autre conjoint sont gérés dans ces familles comme s'il s'agissait de dépenses personnelles. En effet, ils sont assumés entièrement par le parent (et l'ex-conjoint vivant dans un autre ménage) et ne sont pas collectivisées dans trois ménages recomposés sur quatre.

En regard de la garde des enfants, ce constat soulève d'importantes questions vis-à-vis de la politique récente de modulation des frais de garde au Québec selon le revenu du ménage. Effectivement, un parent vivant avec un nouveau conjoint peut voir augmenter ses frais de garde si ce dernier gagne un revenu plus important, et ce, même s'il ne débourse rien pour les frais de garde de l'enfant de son conjoint. De la même manière, les parents séparés peuvent désormais voir leurs frais de garde varier en fonction du revenu du nouveau partenaire de vie de leur ex-conjoint.

En termes de pratiques contractuelles, l'enquête a permis d'établir que parmi les conjoints de fait qui sont propriétaires de leur résidence, la majorité ont acheté leur maison à deux. C'est le cas chez 7 couples en union libre sur 10. Parmi les locataires près de 6 sur 10 sont cosignataires d'un bail. Par ailleurs, les conjoints de fait sont beaucoup moins nombreux à avoir fait un testament. Environ 35 % des conjoints en union libre contre 46 % des conjoints mariés ont affirmé avoir rédigé un tel document. Cette situation, dans le contexte de l'absence de loi prévoyant certains partages entre conjoints de fait en cas de décès, risque fort d'avoir des conséquences négatives pour une part importante de ces derniers, particulièrement s'ils ont eu des enfants. Enfin, au sein des couples en union libre, moins de 8 % des répondants ont dit avoir rédigé un contrat de vie commune.

### **Les discours et les connaissances des couples en droit de la famille**

La septième et dernière section du rapport a révélé aussi plusieurs données importantes dans le contexte d'une éventuelle réforme du droit. Beaucoup de conjoints de fait disent ne pas s'être mariés pour une variété de raisons qui ne sont pas d'ordre juridique. Ils ne croient pas à l'institution du mariage, évoquent le coût élevé d'une célébration, la complexité des préparatifs, certains ont fait l'expérience d'un divorce, d'autres se disent non croyants, etc. De plus un répondant en union libre sur quatre déclare qu'un des conjoints souhaiterait ou aurait souhaité se marier, alors que l'autre s'y refuse. Dans ce dernier cas de figure, 8 fois sur 10, c'est l'homme qui ne souhaite pas se marier. Pour ces couples, l'union de fait constitue une situation par défaut plutôt qu'un choix libre et éclairé pour l'un des partenaires.

De plus, environ la moitié des répondants vivant en union libre méconnaissent les règles de droit de la famille qui les concernent. Les fausses croyances sont particulièrement importantes autour des droits et des responsabilités entourant le règlement d'une éventuelle rupture, mais moins fréquentes autour des questions d'héritage. Ces méconnaissances relèvent à la fois du traitement similaire que réservent les lois sociales et fiscales aux couples en union libre et aux couples mariés, mais aussi des normes affectives qui distinguent nettement les unions conjugales des autres formes de relations sociales<sup>67</sup>. Enfin, soulignons que les répondants identifient d'abord leur réseau informel et ensuite les médias (internet, télévision, etc.) comme principales sources d'informations sur les questions de droit de la famille.

En somme, le portrait qui se dégage met clairement en évidence le fait que l'union libre ne peut pas être associée à une indépendance complète des partenaires de vie sur le plan financier, ni à une égalité financière des partenaires, pas plus d'ailleurs que le mariage n'est synonyme de fusion des avoirs. En regard des stratégies individuelles d'épargne de la majorité des conjoints de fait, on peut penser que les conséquences d'une éventuelle rupture seront à long terme nettement plus dommageables pour les conjoints de fait que pour les conjoints mariés et particulièrement pour les mères qui, encore aujourd'hui, réduisent leur temps de travail et consacrent davantage de temps à la vie familiale que les pères.

## Références bibliographiques

- <sup>1</sup> Cette enquête quantitative a été réalisée dans le cadre du projet de recherche intitulé *Unions et désunions conjugales au Québec : Regards croisés sur les pratiques et les représentations sociales et juridiques de la vie à deux*. Cette recherche dirigée par H. BELLEAU et C. LAVALLÉE a été financée par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH, 2014-2017). Les résultats présentés ici ne représentent qu'une partie de ce vaste projet de recherche.
- <sup>2</sup> GIRARD, C., M. ST-AMOUR, F. F. PAYEUR et autres. *Le bilan démographique du Québec* Québec, Institut de la statistique du Québec, 2012;  
<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan2012.pdf>.
- <sup>3</sup> *Procureur général du Québec c. A*, 2013 CSC 5, le 25 janvier 2013
- <sup>4</sup> Sur les arguments et les débats soulevés dans la cause de Lola vs Éric voir : LAVALLÉE, C., H. BELLEAU, et É. GUILHERMONT. « La situation juridique des conjoints de fait québécois », *Droit et culture*, 2017/1, 73, pages 69-89
- <sup>5</sup> COMITÉ CONSULTATIF SUR LE DROIT DE LA FAMILLE. Comité consultatif sur le droit de la, et A. ROY (prés.). Pour un droit de la famille adapté aux nouvelles réalités conjugales et familiales Québec, Ministère de la Justice du Québec, 2015.
- <sup>6</sup> GIRARD, C., M. ST-AMOUR, F. F. PAYEUR et autres. *Le bilan démographique du Québec* Québec, Institut de la statistique du Québec, 2012;  
<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan2012.pdf>, p.106.
- <sup>7</sup> STATISTIQUE CANADA. Portrait des familles et situation des particuliers dans les ménages au Canada, Familles, ménages et état matrimonial, Recensement de la population de 2011, (No 98-312-X2011001 au catalogue), Ottawa, ministère de l'Industrie, 2012.  
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-312-x/98-312-x2011001-fra.cfm>
- <sup>8</sup> WU, Z. 2000. *Cohabitation. An Alternative Form of Family Living* Don Mills, Ontario, Oxford University Press.
- <sup>9</sup> LE BOURDAIS, C., E. LAPIERRE-ADAMCYK, et P. PACAUT. « Changes in Conjugal Life in Canada: Is Cohabitation Progressively Replacing Marriage? », *Journal of Marriage & the Family*, 2004, 66, pages 929-942; WU, Z. *Cohabitation. An Alternative Form of Family Living* Don Mills, Ontario, Oxford University Press, 2000.
- <sup>10</sup> POORTMAN, A.-R. et M. MILLS. 2012. « Investments in Marriage and Cohabitation: The role of legal and interpersonal commitment », *Journal of marriage and the family*, 74: 357-376; SELTZER, J. A. 2004. « Cohabitation in the United States and Britain: Demography, kinship and the future », *Journal of marriage and the family*, 66: 921-928.
- <sup>11</sup> DU, C. J. *The Transformation of Conjugal Partnerships: Union Transitions and Trajectories in Canada Western*, Université de Western Ontario, 2012.
- <sup>12</sup> GIRARD, C., M. ST-AMOUR, F. F. PAYEUR et autres. *Le bilan démographique du Québec* Québec, Institut de la statistique du Québec, 2012.

- 
- <sup>13</sup> COMITÉ CONSULTATIF SUR LE DROIT DE LA FAMILLE. Comité consultatif sur le droit de la, et ROY, A. (prés.). Pour un droit de la famille adapté aux nouvelles réalités conjugales et familiales Québec, ministère de la Justice du Québec, 2015.
- <sup>14</sup> LECKEY, R. « Families in the Eyes of the Law. Contemporary Challenges and the Grip of the Past », *Choices, Institute for Research on Public Policy*, 2009, 15.
- <sup>15</sup> LAVALLÉE, C., H. BELLEAU et E. GUILHERMONT. 2017. « La situation juridique des conjoints de fait Québécois », *Droit et cultures*, 1, 73 : 69-89.
- <sup>16</sup> Voir pour le Québec, la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les conjoints de fait, L.Q. 1999, c.14. Pour le droit fédéral : Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations, L.C.200, c.12.
- <sup>17</sup> ROY, A. « Partenariat civil et couple de même sexe: la réponse du Québec », *Revue juridique Thémis*, 2001, 34, pages 663-696; GIROUX, M. et A. LAURENT. « Portrait critique de l'union de fait en droit québécois », *Revue générale de Droit* 1989, 20, pages 1129-1159; LEPAGE, F., G. BÉRUBÉ, et L. DESROCHERS. *Vivre en union de fait au Québec* Québec, Conseil du statut de la femme, 1991; DUBREUIL, C. « L'union de fait au Québec : inexistence dans le Code civil », *Cahiers québécois de démographie* 1999, 28, pages 229-236; JARRY, J. Les conjoints de fait au Québec : perspectives féministes pour un encadrement légal, Montréal (QC), CANADA, Université de Montréal, 2006; LAPIERRE, D. *Les contrats de la vie commune* Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2000; BEAULNE, J. « Aperçu de la situation juridique des conjoints de fait au Québec : Aspects civils, sociaux et fiscaux », dans BEAULNE, J. et M. VERWILGHEN éditeur, *Points de droit familial : rencontres universitaires notariales belgo-québécoises*, Montréal, Montréal, Wilson & Lafleur, 1997. P.236; MOORE, B. *Les enfants du nouveau siècle (Libres propos sur la réforme de la filiation* Cowansville, Yvon Blais, 2002. LEFEBVRE, B., et P.-C. LAFONT. *L'union civile : nouveaux modèles de conjugalité et de parentalité au 21<sup>e</sup> siècle*, Montréal, 2003.
- <sup>18</sup> LEFEBVRE, B. « L'évolution de la notion de conjoint en droit québécois », dans Lafond, P. C. et Brigitte Lefebvre éditeur, *L'union civile Nouveaux modèles de conjugalité et de parentalité au 21<sup>e</sup> siècle. Actes du colloque du Groupe de réflexion en droit privé*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2003, pages 3-26.
- <sup>19</sup> DESCARIE, I. « Perception du mariage et de l'union libre », *Chambre des notaires*, 2007, pages 3-89.
- <sup>20</sup> CROP. « Campagne uniondefait.ca, sondage réalité pour la Chambre des notaires », Mars 2013.
- <sup>21</sup> BELLEAU, H. *Quand l'amour et l'État rendent aveugle. Le mythe du mariage automatique* Québec, Presses de l'Université du Québec, 2011. BELLEAU, H., et P. CORNUT-ST-PIERRE. « Pour que droit et familles fassent bon ménage : Étude sur la conscience du droit en matière conjugale », *Nouvelles pratiques sociales*, 2012, 25, pages 62-89. BELLEAU, H., et C. HENCHOZ. *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux. Perspective internationale*, Paris, L'Harmattan, 2008, pages 326.
- <sup>22</sup> GOUBAU, D. « La conjugalité en droit privé : comment concilier 'autonomie' et 'protection'? », dans LAFOND, P. C. et B. LEFEBVRE éditeur, *L'union civile : nouveaux modèles de conjugalité et de parentalité au 21<sup>e</sup> siècle*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2003, pages 153-163; PRATTE, M. « La situation juridique de la famille de 2020. Liberté, égalité, solidarité? », 2008, pages 401-432.
- <sup>23</sup> ROY, A. « L'évolution de la politique législative de l'union de fait au Québec », dans BELLEAU, H. et A. MARTIAL éditeur, *Aimer et Compter Droits et pratiques des solidarités conjugales dans les nouvelles trajectoires familiales*, Québec, Presses de l'université du Québec, 2011, pages 113-141.

- <sup>24</sup> Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau R1a de la commande spéciale CO-1592
- <sup>25</sup> LAPLANTE, B. et A. L. FOSTIK. *L'égalité, l'indépendance et l'union de fait. Le choix de l'union de fait et du mariage au Québec et en Ontario de 1986 à 2011* Montréal, INRS Urbanisation, Culture, Société, 2015.
- <sup>26</sup> LAVALLÉE, C. *La protection internationale des droits de l'enfant : entre idéalisme et pragmatisme*, BRUXELLES, B., coll. Droit et mondialisation, 2015, 397 pages; GIROUX, M. et C. LAVALLÉE « Les droits de l'enfant : Rapport du Canada » dans *The Rights of the Child in a Changing World*, CVEJIC JANCIC, O. (dir.), New York, Dordrecht, London, Springer, 2015, p. 61-82 LAVALLÉE, C. « Respect des droits de l'enfant », dans coll. « Droit civil » Jurisclasseur éditeur, *Droit des personnes et de la famille*, Montréal, Les éditions LexisNexis, 2012, pages 1-25; LAVALLE C., « L'actualisation des droits de l'enfant dans une perspective globale : entre l'universalisme de la Convention sur les droits de l'enfant et les particularismes de la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant », dans OTIS, J. éditeur, *Démocratie, droits fondamentaux et vulnérabilité*, Clujeana, Presa Universitara, 2006, pages 267-290.
- <sup>27</sup> LAUER, S. et C YODANIS. « Individualized marriage and the integration of resources », *Journal of Marriage & the Family*, 2011, 73, pages 669-683. ELIZABETH, V. « Managing money, managing coupledom: a critical examination of cohabitants' money management practices », *The Sociological Review*, 2001, pages 389-411; LYGSTAD, T. H., T. NOACK, P. A. TUFTE et autres. « Pooling of Economic resources: a comparison of norwegian married and cohabiting couples », *European Sociological Review*, 2011, 27, pages 624-635; PONTHEUX, S. « La mise en commun des revenus dans les couples », *INSEE Première*, 2012, 1409; SINGH, S. et C. MORLEY. « Gender and financial accounts in marriage », *Journal of Sociology*, 2010, 47, pages 3-16; KENNEY, C. « Cohabiting couple, filing jointly? Resource pooling and U.S. poverty policies », *Family Relations*, 2004, 53, pages 237-247.
- <sup>28</sup> BARLOW, A., S. DUNCAN, G. JAMES et autres. *Family Affairs : Cohabitation, Marriage and the Law* London, Nuffield Foundation, 2002.  
<https://ore.exeter.ac.uk/repository/bitstream/handle/10036/22732/barlow4.pdf?sequence> (consulté le 28 sept 2016); BELLEAU, H. « D'un mythe à l'autre : de l'ignorance des lois à la présomption du choix éclairé chez les conjoints en union libre », *Canadian Journal of Women and the Law*, 2015, 27, pages 1-21; BELLEAU, H. *Quand l'amour et l'État rendent aveugle. Le mythe du mariage automatique* Québec, Presses de l'Université du Québec, 2011.
- <sup>29</sup> ASHBY, K. J. et C. B. BURGOYNE. « The financial practices and perceptions behind separate systems of household financial management », *The Journal of Socio-Economics*, 2009, 38, pages 519-529; BELLEAU, H. et R. PROULX. « Équilibre et déséquilibre des comptes amoureux contemporains : le revenu familial remis en question », *Recherches familiales*, 2010, pages 85-101.
- <sup>30</sup> BELLEAU, H. et C. HENCHOZ. *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux. Perspective internationale*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- <sup>31</sup> Pour une recension, voir NYMAN, C. et S. DEMA. « An overview research on couples and money », dans STOCKS, J. et C. D. BJORN HALLEROD (éd.), *Modern couples : sharing money, sharing life*, New York, Palgrave Macmillan, 2007, pages 7-196. Voir également les travaux de Vivianna Zelizer, sur le marquage de l'argent ZELIZER, V. A. *La signification sociale de l'argent*, Paris, Seuil, 2005.
- <sup>32</sup> BELLEAU, H. et P. CORNUT-ST-PIERRE. « La question du 'choix' dans la décision de se marier ou non au Québec », *Lien social et Politiques*, 2011, 66, pages 65-89.

- 
- <sup>33</sup> Pour une recension sur ce sujet voir : BELLEAU, H. « D'un mythe à l'autre : de l'ignorance des lois à la présomption du choix éclairé chez les conjoints en union libre », *Canadian Journal of Women and the Law*, 2015, 27, pages 1-21. Voir aussi LEMIEUX, D. « La formation du couple racontée en duo », *Sociologie et sociétés*, 2003, 35; DUNCAN, S., A. BARLOW et G. JAMES. « Why don't they marry? Cohabitation, commitment and DIY marriage », *Child and Family Law Quarterly*, 2005, 17, pages 383-398; BELLEAU, H. *Quand l'amour et l'État rendent aveugle. Le mythe du mariage automatique* Québec, Presses de l'Université du Québec, 2011.
- <sup>34</sup> BELLEAU, H. *Quand l'amour et l'État rendent aveugle. Le mythe du mariage automatique* Québec, Presses de l'Université du Québec, 2011
- <sup>35</sup> LUHMANN, N. *Amour comme passion. De la codification de l'intimité*. Paris, Aubier, 1990.
- <sup>36</sup> HENCHOZ, C. « Le couple et l'argent : Quand l'amour produit et reproduit des rapports de pouvoir et d'inégalités », dans BELLEAU, H. et C. HENCHOZ éditeur, *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux Perspective internationale*, Paris, Harmattan, 2008; PAGÈS, M. *L'amour et ses histoires* Paris, L'Harmattan, 2008. BELLEAU, H. *Quand l'amour et l'État rendent aveugle. Le mythe du mariage automatique* Québec, Presses de l'Université du Québec, 2011.
- <sup>37</sup> BELLEAU, H. *Quand l'amour et l'État rendent aveugle. Le mythe du mariage automatique* Québec, Presses de l'Université du Québec, 2011; BELLEAU, H. et C. HENCHOZ. *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux. Perspective internationale*, Paris, L'Harmattan, 2008, pages 326
- <sup>38</sup> HENCHOZ, C. « Le couple et l'argent : Quand l'amour produit et reproduit des rapports de pouvoir et d'inégalités », dans H. BELLEAU et C. HENCHOZ éditeur, *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux Perspective internationale*, Paris, Harmattan, 2008; NYMAN, C. et L. EVERTSSON. « Difficultés liées à la négociation dans la recherche sur la famille: un regard sur l'organisation financière des couples suédois », *Enfances, Familles, Générations*, 2005, 2.
- <sup>39</sup> JAMIESON, L., M. ANDERSON, D. MCCRONE et autres. « Cohabitation and commitment: partnership plans of young men and women », *The Editorial Board of The Sociological Review*, 2002; NYMAN, Charlott. « Gender equality in the most equal country in the world? Money and marriage in Sweden », *The Sociological Review*, 1999, 47, pages 766-793. PAHL, J. « Individualisation et modèles de gestion des finances au sein des familles », *Enfances, familles, générations* 2005, 2, pages 1-17.
- <sup>40</sup> BAKER, L. A. et R. E. EMERY. « When every relationship is above average : Perceptions and expectations of divorce at the time of marriage », *Law and Human Behavior*, 1993, 17, pages 439-443.
- <sup>41</sup> HIGGINS, N. C., M. D. ST-ARMAND et G. D. POOLE. « The controllability of negative life experiences mediates unrealistic optimism », *Social Indicators Research*, 1997, 42; GIGERENZER, G. « How to make cognitive illusions disappear: Beyond heuristics and biases », *European review of Social psychology*, 1991, 83, pages 83-115; RACHLINSKI, J. J. « The uncertain psychological case for paternalism », *Northwestern University Law Review*, 2003, 97, pages 1165-1225.
- <sup>42</sup> WILLIAMS, S. H. « Sticky expectations: Responses to persistent over-optimism in marriage, employment contracts, and credit card use », *Notre-Dame Law Review*, 2009, 84, pages 733-791; BAKER, L. A. et R. E. EMERY. « When every relationship is above average: Perceptions and expectations of divorce at the time of marriage », *Law and Human Behavior*, 1993, 17, pages 439-443.



- <sup>43</sup> ARMOR, D.A. et S. E. TAYLOR. « Situated optimism: Specific outcome expectancies and self-regulation », *Experimental Social Psychology*, 1998, 30, pages 309-379; REECE, H. « Leaping without looking », dans LECKEY, R. (éd.), *After Legal Equality Family, Sex, Kinship*, Routledge, 2015, pages 115-133; SHAROT, T. *The Optimism Bias: Why We're Wired to Look on the Bright Side* London, Constable and Robinson, 2012.
- <sup>44</sup> BELLEAU, H. « D'un mythe à l'autre : de l'ignorance des lois à la présomption du choix éclairé chez les conjoints en union libre », *Canadian Journal of Women and the Law*, 2015, 27, pages 1-21.
- <sup>45</sup> CANCIAN, F. M. et S. L. GORDON. « Changing Emotion Norms in Marriage: Love and Anger in U.S. Women's Magazines since 1900 », *Gender and Society*, 1988, 2, pages 308-342.
- <sup>46</sup> SINGLY, F. de. *Le soi, le couple et la famille* Paris, Éditions Nathan, 1996; JAMIESON, L. « Intimacy Transformed? A Critical Look at the 'Pure Relationship' », *Sociology*, 1999, 33, pages 477-494.
- <sup>47</sup> BECK, U. et E BECK-GERNSHEIM. *The Normal Chaos of Love*, Chicago, Polity Press, 1995; GIDDENS, Anthony. *The Transformation of Intimacy* Stanford, Stanford University Press, 1992.
- <sup>48</sup> BASTARD, B. « Désirable et exigeante. La régulation négociée des relations dans le couple et la famille », *Dialogue*, 2013, 2, pages 109-119.
- <sup>49</sup> B.-DANDURAND, R. et F.-R. OUELLETTE. « Famille, État et structuration d'un champ familial », *Sociologie et sociétés*, 1995, Vol. XXVII pages 103-119.
- <sup>50</sup> CARBONNIER, J. « Les phénomènes d'inter-normativité », *European Yearbook of Law and Sociology*, 1977, pages 42-52; ROCHER, G. « Les phénomènes d'internormativité : faits et obstacles », dans BELLEY, J.-G. (éd.), *Le droit soluble Contributions québécoises à l'étude de l'internormativité* 1995, pages 25-42.
- <sup>51</sup> EWICK, P. et S. S. SILBEY. *The common place of law: stories from everyday life* Chicago, University of Chicago Press, 1998.
- <sup>52</sup> Les projets de recherche sont : 1) BELLEAU, H, Projet exploratoire : *La gestion de l'argent au sein des jeunes couples avec enfants*, (FQRSC 2003-2004), (CRSH 2004-2005); 2) BELLEAU, H. *La gestion de l'argent au sein de deux générations de couples québécois* (FQRSC, Jeune professeur-chercheur 2006- 2009); 3) MARTIAL, A., I. THÉRY, H. BELLEAU, A. ROY, F. SCHULTEIS : *Les partages au sein des couples : normes juridiques et usages sociaux de l'argent et des biens (France, Belgique, Québec, Suisse)* (CNRS, Projet ATIP - Action Thématique Incitative sur Projet, 2007-2009); 4) BELLEAU, H. : *Les représentations de la conjugalité et du mariage au Québec*. (Firme d'avocats Goldwater, Dubé, 2007-2008); 5) ROY, A. et H. BELLEAU, *Analyse empirique des représentations du contrat chez les couples* (CRSH- Subvention ordinaire, 2007-2009); 6) BELLEAU, H., A. ROY, *L'union de fait et le mariage au Québec : analyse des représentations de la vie conjugale d'un point de vue social et juridique*. (CRSHC, 2010-2012).
- <sup>53</sup> VÉZINA, M. *Enquête sociale générale de 2011 : Aperçu des familles au Canada – Être parent dans une famille recomposée : Profil* Ottawa, Statistique Canada, ministère de l'Industrie, 2012 (p.8).

- <sup>54</sup> ELIZABETH, V. « Managing money, managing coupledom: a critical examination of cohabitants' money management practices », *The Sociological Review*, 2001, pages 389-411. ASHBY, K. J. et C. B. BURGOYNE. « The financial practices and perceptions behind separate systems of household financial management », *The Journal of Socio-Economics*, 2009, 38, pages 519-529. NYMAN, C. « The social nature of money - Meanings of Money in Swedish Families », *Women's Studies International Forum*, 2003, 26, pages 79-94. BELLEAU, H. « Entre le partage des dépenses et le partage des avoirs. Les comptes conjugaux des ménages Québécois », dans BELLEAU, H. et C. HENCHOZ éditeur, *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux*, Paris, L'Harmattan, 2008, pages 113-148.
- <sup>55</sup> Dans la littérature anglo-saxonne, on retrouve parfois l'expression moneywork qui traduit bien cette idée du travail de gestion quotidien (Collavechia, 2008). Il renvoie à la tenue du budget, au paiement des comptes, aux virements, dépôts, etc. que réalisent parfois un seul, parfois les deux conjoints.
- <sup>56</sup> DELPHY, C. « Famille et consommation », *L'ennemi principal*, Paris, Syllepse, 2009, pages 75-98; BELLEAU, H. et R. PROULX. « Le revenu familial, un concept vague et insidieux : analyse critique et historique des relations économiques familiales », *Enfances, Familles, Générations*, 2011, 15, pages 78-109.
- <sup>57</sup> BURGOYNE, C. B. et V. MORISON. « Money in remarriage : keeping things simple and separate », *The Sociological Review*, 1997, pages 363-395; PONTHEUX, S. « La mise en commun des revenus dans les couples », *INSEE Première*, 2012, 1409; RAIJAS, A. « Money management in blended and nuclear families », *Journal of Economic Psychology*, 2011, 32, pages 556-563; SINGH, Supriya. *Marriage money. The social shaping of money in marriage and banking* Sidney, Australia, Allen & Unwin, 1997.
- <sup>58</sup> COLEMAN, M. et L. H. GANONG. « Financial management in stepfamilies », *Lifestyles*, 1989, 10, pages 217-232; FISHMAN, B. « The economic behavior of stepfamilies », *Family Relations: Journal of Applied Family & Child Studies*, 1983, Vol 32, pages 359-366; LOWN, J. M., J. R. MCFADDEN et S. M. CROSSMAN. « Family life education for remarriage: Focus on financial management », *Family Relations: Journal of Applied Family & Child Studies*, 1989, Vol 38(1) Jan 1989, 40-45, pages 40-45; LYGSTAD, T. H., T. NOACK, P. A. TUFTE et autres. « Pooling of Economic resources : a comparison of norwegian married and cohabiting couples », *European Sociological Review*, 2011, 27, pages 624-635; VAN EEDEN-MOOREFIELD, Brad, Kay PASLEY, E. M. DOLAN et autres. « From divorce to remarriage: Financial management and security among remarried women », *Journal of Divorce & Remarriage*, 2007, 47, pages 21-42; SUNG, S. et F. BENNETT. « Dealing with money in low-moderate income couples: Insights from individual interviews », *Social Policy*, 2007.
- <sup>59</sup> COLLAVECHIA, S. « "Doing moneywork" : le travail domestique des femmes dans la gestion des finances familiale », dans BELLEAU, H. et C. HENCHOZ éditeur, *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux*, Paris, L'Harmattan, 2008, pages 183-217.
- <sup>60</sup> BRADBURY, B. *Familles ouvrières à Montréal : âge, genre et survie quotidienne pendant la phase d'industrialisation* Montréal, Boréal, 1995.
- <sup>61</sup> COLLAVECHIA, S. « "Doing moneywork" : le travail domestique des femmes dans la gestion des finances familiale », dans Belleau, H. et C. HENCHOZ éditeur, *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et percutions des comptes amoureux*, Paris, L'Harmattan, 2008, pages 183-217; ZELIZER, V. A. *La signification sociale de l'argent*, Paris, Seuil, 2005.

- 
- <sup>62</sup> BONKE, J. « Pooling of income and sharing of consumption within households », *Review of Economics of the Household*, 2015, 13, pages 73-93; SINGH, S. et C. MORLEY. « Gender and financial accounts in marriage », *Journal of Sociology*, 2010, 47, pages 3-16; ASHBY, K. J., et C. B. BURGOYNE. « Separate financial entities? Beyond categories of money management », *Journal of Socio-Economics*, 200; BELLEAU, H. « Entre le partage des dépenses et le partage des avoirs. Les comptes conjugaux des ménages Québécois », dans BELLEAU, H. et C. HENCHOZ éditrice, *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 119.
- <sup>63</sup> BELLEAU, H. et P. CORNUT-ST-PIERRE. « La question du 'choix' dans la décision de se marier ou non au Québec », *Lien social et Politiques*, 2011, 66, pages 65-89; BELLEAU, H. « D'un mythe à l'autre : de l'ignorance des lois à la présomption du choix éclairé chez les conjoints en union libre », *Canadian Journal of Women and the Law*, 2015, 27, pages 1-21; LAVALLÉE, C., H. BELLEAU, et Édith GUILHERMONT. « La situation juridique des conjoints de fait québécois », *Droit et culture*, 2017/1, 73, pages 69-89.
- <sup>64</sup> Les raisons évoquées par nos répondants reflètent celles d'autres études réalisées ailleurs dans le monde. Dans le contexte britannique, par exemple, BARLOW *et al.* arrivent à la liste suivante de laquelle les raisons juridiques semblent absentes : "Reasons for cohabiting rather than marrying included - avoidance of stereotyped gender roles associated with marriage, disillusionment with marriage, trial marriage, avoiding divorce, the emotional security of living together, unexpected pregnancy, and the cost of a 'proper' wedding' being outweighed by other priorities [...] The perceived legal position was *not* normally a factor directly influencing the decision to marry or cohabit for interviewees in the in-depth study". BARLOW, A., S. DUNCAN, G. JAMES et autres. *Family Affairs : Cohabitation, Marriage and the Law* London, Nuffield Foundation, 2002. <https://ore.exeter.ac.uk/repository/bitstream/handle/10036/22732/barlow4.pdf?sequence> (consulté le 28 sept 2016). Concernant les raisons qu'évoquent les conjoints pour ne pas se marier voir également; BOWMAN, C. G. *Unmarried Couples, Law, and Public Policy* New York, Oxford University Press, 2010; SMOCK, P. J., W. D. MANNING et M. PORTER. « Everything's There Except Money »: How Money Shapes Decisions to Marry Among Cohabitors », *Journal of Marriage and Family*, 2005, 67, pages 680-696; SUTHERLAND, E. E. « From 'bidie-in' to 'cohabitant' in Scotland: The perils of legislative compromise », *International Journal of Law, Policy and the Family*, 2013, 27, pages 143-175.
- <sup>65</sup> DESCARIES, I. 2007. Perception du mariage et de l'union libre. *Chambre des notaires*, 3-89.
- <sup>66</sup> Sur les arguments et les débats soulevés dans la cause de Lola vs Éric voir : LAVALLÉE, C., H. BELLEAU et É. GUILHERMONT. « La situation juridique des conjoints de fait québécois », *Droit et culture*, 2017/1, 73, pages 69-89.
- <sup>67</sup> BELLEAU, H. *Quand l'amour et l'État rendent aveugle. Le mythe du mariage automatique* Québec, Presses de l'Université du Québec, 2011.